

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **24 AOUT 2023**

fixant la liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2017 fixant la proportion des promotions réservée à chaque voie d'avancement pour l'accès au grade de directeur hors classe du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2023 autorisant l'ouverture de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les candidats suivants sont autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse :

Direction interrégionale Centre-Est :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	AMBROSIO	AMBROSIO	Célia
Monsieur	BARTHELEMY	BARTHELEMY	Nicolas
Monsieur	BOURLARD	BOURLARD	Bruno
Monsieur	CARME	CARME	Philippe
Madame	NOUIBAT	NOUIBAT	Dalila
Madame	PÉDRON	PEDRON	Tiphaine
Monsieur	RUPPY	RUPPY	Jonathan
Madame	TARANTINO	TARANTINO	Carole

Direction interrégionale Grand-Centre :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	BADAOUÏ	MAHMOUDI	Majda
Monsieur	BEN CHIKH	BEN CHIKH	Kamel
Monsieur	COUSIN	COUSIN	Yann
Madame	DO NASCIMENTO	REBOUSSIN	Isabelle
Madame	CAILLEAUX	PERRIN	Eliette

Direction interrégionale Grand-Est :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	BOIS	FEUTRY	Aurélie
Madame	BRESSON	BRESSON	Léonore
Monsieur	DELANNOY	DELANNOY	Vincent
Monsieur	FLEURY	FLEURY	Raël
Monsieur	KRAMP	KRAMP	Ruddy
Madame	VENIER	VENIER	Sabine
Madame	WEILAND	WEILAND	Alexandra

Direction interrégionale Grand-Nord :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	BADAOUÏ	BELLA	Chahira
Monsieur	DEHAIES	DEHAIES	François
Madame	DEHAUT	DEHAUT	Sophie
Monsieur	DUBOIS	DUBOIS	Etienne
Monsieur	HEDHLI	HEDHLI	Jamel
Madame	HOUADFI	HOUADFI	Saida
Madame	LAMY	LAMY	Carole
Monsieur	LHOR	LHOR	Abdeltif
Madame	ROBBE	HÉRICOURT	Alexandra

Direction interrégionale Grand-Ouest :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	AUBRY	AUBRY	Marie-Pierre
Monsieur	GUILLERM	GUILLERM	Stéphane
Madame	LABAURIE	LABAURIE	Christelle
Madame	LHERAULT	CHAUCHIS	Cécile
Monsieur	MENARD	MENARD	David

Direction interrégionale Ile-de-France :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Monsieur	ANGWE NZE	ANGWE NZE	Julien
Monsieur	BOLE	BOLE	Charles-Henri
Madame	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
Madame	COURTOT	COURTOT	Emilie
Monsieur	DIVY	DIVY	Laurent
Monsieur	DURAND	DURAND	Frederic
Monsieur	ELOUIN	ELOUIN-JIBOTH-JUAOUN	Frédéric
Madame	GARCIA	GARCIA	Lydie
Monsieur	GARDE	GARDE	James
Monsieur	GHARBI	GHARBI	Maxime
Madame	IZORE	DI GUISTO	Marie Ange
Monsieur	LAVANNE	LAVANNE	Ludovic
Madame	LUCIATHE	LUCIATHE	Patricia
Madame	MATHONNIERE	MATHONNIERE	Catherine
Madame	MEHDAOUI	MEHDAOUI	Soraya
Madame	OLIVE MARINO	OLIVE MARINO	Sonia
Monsieur	OSETE	OSETE	Cedric
Monsieur	OUENZADJI	OUENZADJI	Djamal
Monsieur	PAVAN	PAVAN	Michael
Madame	PONOT	PONOT	Beatrice
Madame	PREAUX	PREAUX	Marion
Monsieur	RUELLAND	RUELLAND	Richard
Madame	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane

Direction interrégionale Sud :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	AUMEUNIER	AUMEUNIER	Carole
Monsieur	DIRUIT	DIRUIT	Guillaume
Madame	HUMBLOT	HUMBLOT	Christelle
Madame	LABBE	LABBE-ALOUT	Marie
Madame	MONNIER	MONNIER	Solène

Direction interrégionale Sud-Est :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	ABDELLI	ABDELLI	Meriem
Madame	BONNEFOY-CUDRAZ	BAUDOUIIN	Marie
Monsieur	LOGA	BILLONG LOGA	Gilbert
Monsieur	LAMBERT	LAMBERT	Alexis
Monsieur	OLIVARES	OLIVARES	Franck
Madame	PINEIRO	PINEIRO	Mélanie
Madame	ROUX	ROUX	Laureline
Monsieur	TORRES	TORRES	David

Direction interrégionale Sud-Ouest :

<u>Civilité</u>	<u>Nom patronymique</u>	<u>Nom d'usage</u>	<u>Prénom</u>
Madame	BEDIN	BEDIN	Anne-Laure
Monsieur	DJEMAOUN	DJEMAOUN	Brahim
Madame	LABITTE	TILLOY	Marie-Pierre

Article 2

La vérification des conditions fixées à l'article 15, 1° du décret 2005-532 du 24 mai 2005 susvisé, interviendra à l'issue des résultats d'admission.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

24 AOUT 2023

Pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Le chef de bureau du recrutement
et de la formation


Christophe TETEVIDE